



## **Assemblée Générale**

**25 mars 2013**

### **Procès-verbal**

L'Assemblée Générale du Groupement d'Intérêt Public Haute-Marne s'est tenue le 25 mars 2013 à 16 h 30, dans les locaux du conseil général de la Haute-Marne.

➤ **Membres présents (38)**

Monsieur Bruno SIDO, Président,

Mesdames Patricia ANDRIOT, Francine COIFFIER, Claudette JACQUIER, Anne-Marie KREMER, Simone MARTIN, Christelle PIOT, Yvette RAGOT, Marie-Claude SAGET-THYES, Ginette TABOUREUX, Maryse URBAIN.

Messieurs Dominique AUBRY, Michel AUER, Alain BARBIER-BRION, Michel BOULLEE, Pascal CANAT, Michel DAL BORGIO, Jean FABERT, Jean-Marc FEVRE, Christophe FISCHER, Henri FRANÇOIS, Bruno FREDET, Laurent GOUVERNEUR, Gilbert HUMBERT, René HUOT, Guy JACQUINOT, Furcy LANGLOIS, Gilles LAVOCAT, Michel MARTIN, Stéphane MÉNÉTRIER, Giocondo MILESI, Bertrand OLLIVIER, Michel OUDIT, Claude PRESTA, Thierry PUSSIEUX, Jean-Pierre THANIER, Jean-Paul THIEBLEMONT, Damien THIERIOT.

➤ **Membres excusés et représentés (10)**

Mesdames Jeanine BANASZAK, Françoise LEBERT.

Messieurs Joël AGNUS, Jean-Paul BAILLET, Guy CADET, Francis CHAVALDREY, Éric CUNY, Bernard GUY, Christian MAIGROT, Claude ROYER.

➤ **Membres excusés ayant donné un pouvoir non nominatif (20)**

Mesdames Mélanie CADORIN, Marie-Annick LANDREA, Françoise MICHEL, Éliane PIQUET.

Messieurs Yannick BERTRAND, Pierre BLANDIN, Xavier BLANDIN, Michel FOURNIER, Michel GARET, Alain GAVIER, Gilles GODARD, Urbain GUERRERO, Alain LALLEMENT, Gilles LAMONTAGNE, Jean MARCHANDET, Jacques MECH, Philippe NOVAC, Christophe RIVOT, Jean-Yves ROBERT, Jacques TASSIN.

➤ **Membres excusés (3)**

Messieurs Antoine ALLEMEERSCH, Daniel MARQUE, Jérôme MARTIN,

➤ **Participaient également**

Monsieur Jean-Paul CELET, Préfet de la Haute-Marne,

Mesdames Floriane BARTHÉLÉMY, Élisabeth WAXWEILER, Maryse CHARPENTIER, Cindy GARDET, Valérie REMENANT

Messieurs Jean-Bernard HERGOTT, Olivier INVERNIZZI, Nicolas SERRAND, Eric LAFON, Jean MASSON.

38 membres sont présents, 10 sont représentés et 20 excusés ayant donné un pouvoir non nominatif soit 296 voix sont présentes sur 351. La règle de quorum est satisfaite, l'Assemblée peut valablement délibérer.

## **Propos introductif de Monsieur le Président**

### **Activité 2012**

Le niveau d'activité du GIP en 2012 a été une nouvelle fois très élevé avec 410 décisions de financements pour un volume de 46,9 M€ d'aides. Ces aides viennent appuyer un effort d'investissement ou d'actions économiques considérable : 179 M€ sur la Haute-Marne.

Malgré la crise, les aides aux entreprises restent nombreuses avec 118 projets aidés pour 13,1 M€ de financements. Comme les années précédentes, l'essentiel concerne l'immobilier d'entreprises et l'innovation.

L'environnement reste un domaine d'intervention important pour le groupement avec 195 opérations retenues pour 1,8 M€. Il s'agit pour le plus grand nombre des interventions sur la performance énergétique des bâtiments en lien avec EDF. Le soutien au développement des dessertes en forêt se poursuit avec 37 opérations l'an passé.

Les aides aux collectivités locales ou leurs groupements forment le gros de l'activité 2012 avec 30,6 M€ pour 79 projets. Les contrats de Villes et les programmes routiers stratégiques représentent une grande part. Un financement majeur de 9,4 M€ a été acté pour le programme immobilier du SDIS qui est certainement l'investissement exceptionnel de l'année.

Monsieur le Président souhaite que l'exercice 2013 confirme la volonté d'investir et d'innover des haut-marnais, qu'ils soient chefs d'entreprises ou élus.

Monsieur le Président propose de compléter programme d'activité pour proposer aux villages qui accueillent des installations industrielles de CIGEO, un contrat pluriannuel du même type que ceux qui ont été proposés aux villes et qui serait intitulé « contrat rural CIGEO SYNDIESE ». Il faut que ces villages puissent tabler sur un soutien fort et durable du GIP pour pouvoir relever les défis qui s'imposent.

### **Le débat public**

L'année 2013 est une année cruciale pour CIGEO, le projet de centre de stockage des déchets radioactifs. En effet, le débat public va s'engager dès le 15 mai. Il s'achèvera le 15 octobre après une pause durant le mois d'août. Monsieur le Président invite tous les membres à participer au débat public. Nombre de réunions se tiendront localement :

- Bure en mai,
- Saint-Dizier, Joinville en juin,
- Chaumont en juillet,
- Échenay en octobre.

Pour Monsieur le Président, CIGEO nécessite une double exigence :

- une exigence de sûreté : CIGEO doit être une installation sûre, sans impact sur l'environnement,
- une exigence de développement économique : CIGEO doit être le levier de développement dont notre territoire a besoin.

Il s'agit d'un chantier important et nombre d'entreprises locales doivent pouvoir y participer. L'exploitation de CIGEO est prévue pour plus d'un siècle, c'est une perspective exceptionnellement longue. Mais, le développement économique ne s'arrête pas à l'impact économique de la construction ou de l'exploitation de CIGEO. Il s'agit bien d'un pacte qui doit lier - sur le long terme - le territoire et la nation. Ce pacte doit se concrétiser dans deux champs complémentaires : l'optimisation des impacts de CIGEO notamment sur l'accès aux marchés et sur l'emploi, et le renforcement des mesures complémentaires de développement économique.

Selon Monsieur le Président, ce pacte est de long terme, il ne s'agit pas de mesures ponctuelles à détricoter demain. Sur le volet économique aussi il nous faut des choses solides, durables et fiables. Ainsi, la Loi du 28 juin 2006 prévoit l'existence du GIP et de ses ressources de taxes additionnelles sur la durée d'exploitation du laboratoire souterrain et du centre de stockage. C'est l'article L 542-11 du code de l'environnement. Monsieur le Président réaffirme que la perspective d'une fiscalité demain ne doit pas être un prétexte pour défaire ce que la Loi a mis en place.

De même, le déploiement de SYNDIESE n'a de sens que dans une perspective de très long terme.

### **Le comité de haut niveau**

Madame BATHO, Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie a présidé le 4 février 2013, un comité de haut niveau à Saudron.

- Premier constat : le Gouvernement n'entend pas infléchir ou modifier la politique pour l'aval du cycle qui a été dessinée par la Loi du 28 juin 2006. Cela confirme la pertinence de la politique énergétique française. Le nucléaire fait partie de manière importante de cette politique. C'est une politique juste et nécessaire.
- Deuxième constat : le Schéma Interdépartemental de Développement du Territoire doit être poursuivi. A ce jour, le schéma a abordé de multiples sujets qui restent encore en suspens. Après le débat public, une nouvelle organisation sera mise en place avec la nomination d'un sous-préfet dédié ainsi que de deux collaborateurs. Un nouveau mode d'organisation devrait lui permettre de travailler tant avec les acteurs meusiens que haut-marnais, avec les élus comme avec les services de l'Etat.
- Troisième constat : la première phase de SYNDIESE est confirmée et le CEA rentre dans une phase concrète qui devrait permettre de développer un nouveau procédé de prétraitement du bois. Ce prétraitement du bois préparera la phase de gazéification qui n'utilisera plus la technologie Choren.  
Chaque GIP participera à hauteur de 4 M€ à cette phase dont le coût global pour le CEA s'élève à 26 M€.

## **Décisions de l'Assemblée Générale**

### **Modification du programme d'activité 2013 (délibération 13-01)**

Quelques villages haut-marnais sont susceptibles d'accueillir sur leur territoire, une implantation industrielle liée à l'installation de CIGÉO ou de SYNDIÈSE. Il s'agit de projets identifiés comme la descenderie, d'une partie du tracé ferroviaire d'aménée des colis de déchets radioactifs ou de SYNDIÈSE, mais également de projets non encore connus à ce jour.

L'assemblée générale décide de créer une nouvelle action en faveur de ces communes. Les financements engagés par le GIP Haute-Marne sur le contrat rural CIGÉO SYNDIÈSE feront l'objet d'un contrat pluriannuel sur la période 2013-2020, associant le cas échéant les autres partenaires financiers et les différents maîtres d'ouvrage.

Le groupement s'engagera à compléter le plan de financement des opérations, dans la limite de 80 % d'aides publiques cumulées. Le maître d'ouvrage devra entreprendre des démarches auprès des autres co-financeurs publics en parallèle de la demande faite au groupement. Il fournira la notification de refus ou les arrêtés de subvention lors de l'instruction de chacune des opérations figurant au contrat rural CIGÉO SYNDIÈSE.

L'assemblée générale décide de confier au conseil d'administration le soin de valider, opération par opération, dans le cadre du contrat rural CIGÉO SYNDIÈSE, les décisions d'engagement financier supérieures à 400.000 € et d'en assurer le suivi. Le comité exécutif aura compétence pour les engagements inférieurs à 400.000 €.

Monsieur Ollivier émet le souhait que la commune de Saudron, qui ne dispose pas de finances conséquentes et prévoit un lourd programme d'investissement, puisse

bénéficiaire exceptionnellement d'un taux de subvention supérieur à 80 %. Monsieur le Préfet indique que ce taux de 80 % est encadré par Décret et qu'il n'est pas possible d'y déroger. Monsieur le Président précise que ce programme s'étalera sur huit années et que la commune estime pouvoir y faire face.

Madame Andriot juge qu'il y a anticipation sur le débat public et vote contre cette modification du programme d'activité.

L'assemblée générale décide à la majorité par 281 voix pour et 15 contre (Madame Andriot) de modifier le programme d'activité en créant la nouvelle action contrat rural CIGÉO SYNDIÈSE.

### **Approbation du compte financier 2012 et affectation du résultat (délibération 13-02)**

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'approuver le compte financier 2012 joint en annexe et d'affecter le résultat comme suit :

#### Affectations :

- affectations aux réserves	
- autofinancement des immobilisations non amorties	90,89
- report à nouveau	<u>65.106.703,57</u>
	65.106.794.46

### **Décision modificative n° 1 de l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses 2013 (délibération 13-03)**

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'approuver la décision modificative n° 1 de l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses 2013.

Monsieur le Préfet conclut l'assemblée générale et précise que les dates et lieux des réunions publiques ont été choisis par Monsieur le Président de la commission particulière du débat public. Ces réunions sont équilibrées dans l'espace et dans le temps.

Parallèlement au débat public, il convient en 2013 de s'engager dans des travaux plus précis dans le cadre du Schéma Interdépartemental de Développement du Territoire (SIDT).

Le compte rendu du comité de haut niveau devrait arrêter définitivement le nouveau mode de gouvernance. Actuellement, le Préfet de la Meuse est Préfet coordonnateur. La nomination d'un Sous-Préfet ainsi que de deux fonctionnaires de haut niveau a été évoquée.

Le SIDT doit commencer à apporter des réponses en matière de formation, de logement, de transport des colis et des matériaux, etc. La priorité, pour 2013, est de relancer ce SIDT pour qu'il devienne opérationnel.

Il est placé sous l'égide de l'État mais ne peut se faire qu'en cohérence avec le conseil général et les collectivités locales concernées.

Monsieur le Préfet fait ensuite état d'une dynamique positive du financement du GIP. La dynamique d'engagement correspond aux orientations que souhaitait la chambre régionale des comptes.

Monsieur le Préfet précise qu'une phase plus active se met en place avec à la fois le développement industriel de la Haute-Marne via le GIP, et la préparation du SIDT sur Bure-Saudron.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance

RECUEILLI À LA PREFECTURE  
DE LA HAUTE-MARNE

LE 15 AVR. 2013

DRCL - Finances 1

Le Président

B. Sido  
Bruno SIDO

## GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

<b>ASSEMBLEE GENERALE REUNION DU 25 MARS 2013</b>	<b>N°13-01</b>
---	----------------

**OBJET :**     **Modification du programme d'activité 2013**

Nombre de membres en exercice	123 (351 voix)
Présents	38 (266 voix)
Absent(s) ayant donné procuration	30 (30 voix)
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	3 (3 voix)
Ont participé au vote	68 (296 voix)
Quorum	177 voix
N'ont pas participé au vote	0

L'activité du groupement est encadrée par un programme annuel d'activité qui définit les différents dispositifs d'aide (actions), fixe les modalités d'interventions et arrête les délégations au comité exécutif.

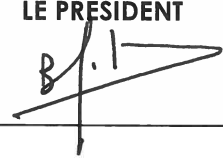
L'assemblée générale du GIP Haute-Marne du 3 décembre 2012a arrêté le programme annuel d'activité pour 2013, il reprend pour l'essentiel les actions engagées précédemment. Il est proposé de modifier ce programme avec la création d'une nouvelle action, le contrat rural CIGÉO SYNDIÈSE.

Le comité de haut niveau du 18 novembre 2009 avait acté la hausse des taxes additionnelles qui alimentent le budget des GIP. Il avait recommandé que les groupements portent une attention particulière aux territoires les plus proches et aux infrastructures qui desservent l'ANDRA.

Pour la Haute-Marne, quelques villages sont susceptibles d'accueillir sur leur territoire, une implantation industrielle liée à l'installation de CIGÉO ou de SYNDIÈSE. Il s'agit de projets identifiés comme la descenderie, d'une partie du tracé ferroviaire d'aménée des colis de déchets radioactifs ou de SYNDIÈSE, mais également de projets non encore connus à ce jour.

**L'ASSEMBLEE GENERALE  
par 15 voix contre (Mme ANDRIOT)  
et 281 voix pour  
DECIDE**

- de créer une nouvelle action, jointe en annexe, en faveur des communes susceptibles d'accueillir sur leur territoire, une implantation industrielle liée à l'installation de CIGÉO ou de SYNDIÈSE.

<b>RESULTAT DU VOTE : Adopté à la majorité</b>	
<b>Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le</b>	<b>Chaumont, le 05 AVR. 2013</b> <b>LE PRESIDENT</b> 

REÇU A LA PREFECTURE  
DE LA HAUTE-MARNE

LE 15 AVR. 2013

DRCL - Finances 1

## GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

<b>ASSEMBLEE GENERALE REUNION DU 25 MARS 2013</b>	<b>N°13-02</b>
<b>OBJET :    Approbation du compte financier 2012 et affectation du résultat</b>	

Nombre de membres en exercice	123 (351 voix)
Présents	38 (266 voix)
Absent(s) ayant donné procuration	30 (30 voix)
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	3 (3 voix)
Ont participé au vote	68 (296 voix)
Quorum	177 voix
N'ont pas participé au vote	0

L'assemblée générale du groupement est appelée à approuver le compte financier de l'exercice 2012.

Recettes de fonctionnement : 30.577.976 €

Les produits des taxes additionnelles d'accompagnement et de diffusion technologique se sont élevés respectivement à 19.293.714 € et 9.693.288 €, soit un produit total 2012 de 28.987.002 €. Le montant alloué au GIP est inférieur à celui de l'an passé (- 1,28%), du fait du déclassement de l'installation nucléaire de base n°19 dénommée Mélusine (décision de l'Autorité de Sureté Nucléaire). Mélusine était un réacteur du Commissariat à l'Energie Atomique de Grenoble mis à l'arrêt définitif en 1994 et désormais démantelé.

Les produits financiers sont en recul, 1.531.187 € en 2012, contre 1.656.838 € en 2011.

Des produits exceptionnels et des produits liés à des annulations de dépenses s'élèvent à 59.787 €. Ils correspondent essentiellement à des remboursements de subventions indues (49.788 €), des subrogations d'assurance maladie et de maternité (8.296 €) et des remboursements de tickets restaurant (1.703 €).

Dépenses de fonctionnement : 29.245.007 €

Les financements mis en place par le groupement apparaissent au déblocage des fonds en section de fonctionnement pour les subventions et en section d'investissement pour les prêts ou avances remboursables.

Les subventions versées s'élèvent à 27.621.028 €, en hausse de 30%.

Les dotations communales, pour les communes du rayon des 10 km, s'élèvent à 1.308.114 €, soit 6,78 % du produit de la taxe additionnelle d'accompagnement.

Les dépenses de fonctionnement du groupement, pour 2012, s'élèvent à 313.707 €, en baisse de 8 %.

Les dotations aux amortissements s'élèvent à 2.158 €.

Recettes d'investissement : 182.212 €

Elles correspondent aux remboursements des différents prêts accordés antérieurement par le groupement pour 182.212 €.

Dépenses d'investissement : 1.119.500 €

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1.199.500 €. Il s'agit de prêts de 3 natures :

- Les avances en compte courant au profit de la société Haute-Marne Fonds Propres pour son fonctionnement et pour le financement de ses interventions dans les PME haut-marnaises (251.500 €).
- Un prêt transmission-reprise pour le rachat de la société COTTARD (48.000 €)
- Un prêt au Groupement Forestier de la forêt de Cirmont (900.000 €)

### Résultats

Globalement, le compte financier 2012 fait apparaître les grandes masses suivantes :

Recettes de fonctionnement	30.577.975,69	(- 2 %)
Dépenses de fonctionnement	<u>29.245.007,46</u>	(+27 %)
Excédent de la section fonctionnement	1.332.968,23	(- 84 %)
Recettes d'investissement	182.212,00	
Dépenses d'investissement	<u>1.199.500,00</u>	
Déficit de la section investissement	- 1.017.288,00	

L'effort de financement effectivement réalisé sur 2012 au profit des entreprises et des collectivités correspond donc au cumul des subventions versées, des dotations communales et des prêts débloqués, soit au total de 30.128.642 €.

Il est proposé d'arrêter le compte financier 2012, joint en annexe, et de procéder à l'affectation des résultats comme suit :

#### Origines :

- report à nouveau antérieur au 31/12/2011	63.771.577,03
- résultat section fonctionnement	1.332.968,23
- prélèvements sur les réserves :	
- autofinancement des immobilisations non amorties	<u>2.249,20</u>
	65.106.794,46

#### Affectations :

- affectations aux réserves	
- autofinancement des immobilisations non amorties	90,89
- report à nouveau	<u>65.106.703,57</u>
	65.106.794,46

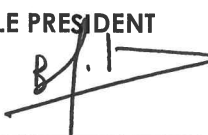
A ce jour, les engagements de financement en gestion s'élèvent à 57.418.569 €. Il s'agit des subventions ou prêts décidés sur les exercices antérieurs et qui n'ont pas encore été versés ou débloqués dans l'attente de la réalisation des projets.

**L'ASSEMBLEE GENERALE  
par 296 voix pour  
DECIDE**

d'approuver le compte financier 2012 joint en annexe et d'affecter le résultat comme suit :

#### Affectations :

- affectations aux réserves	
- autofinancement des immobilisations non amorties	90,89
- report à nouveau	<u>65.106.703,57</u>
	65.106.794,46

<b>RESULTAT DU VOTE : ADOPTE À L'UNANIMITÉ</b>	
<p><b>Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le</b></p> <p style="text-align: center;"><b>LE 15 AVR. 2013</b></p>	<p style="text-align: right;"><b>05 AVR. 2013</b></p> <p style="text-align: right;"><b>LE PRESIDENT</b></p> <p style="text-align: right;"></p>
DRCL - Finances 1	

## GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

<b>ASSEMBLEE GENERALE REUNION DU 25 MARS 2013</b>	<b>N°13-03</b>
<b>OBJET : Décision modificative n°1 de l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses 2013</b>	

Nombre de membres en exercice	123 (351 voix)
Présents	38 (266 voix)
Absent(s) ayant donné procuration	30 (30 voix)
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	3 (3 voix)
Ont participé au vote	68 (296 voix)
Quorum	177 voix
N'ont pas participé au vote	0

Conformément au règlement financier, un Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) doit prévoir et autoriser les recettes et les dépenses de chaque exercice. L'EPRD 2013 a été approuvé par l'assemblée générale du 3 décembre 2012 sur la base d'éléments prévisionnels.

Suite à l'approbation du compte financier 2012 et à l'affectation du résultat, il est proposé une décision modificative de l'EPRD 2013 compte tenu du fonds de roulement disponible. Ce fonds de roulement correspond aux fonds propres et dettes financières, diminués de l'actif immobilisé net. Il s'élève à 60.979.904 €.

Dans la section de fonctionnement, il est proposé d'inscrire, en dépenses, la somme de 57.954.904 € sur le chapitre 65 « autres charges de gestion » destinée au versement des subventions.

Dans la section investissement, il est proposé d'inscrire, en dépenses, la somme de 3.000.000 € sur le chapitre 274 « prêts » destinée au versement des prêts, et la somme de 25.000 € au chapitre 218 « autres immobilisations corporelles ». Le groupement procède en 2013 à un investissement exceptionnel pour son propre compte avec le renouvellement de la moitié du parc informatique, la remise à niveau des logiciels, le changement du photocopieur et le renouvellement de l'ensemble du mobilier de bureau avec des capacités de classement et d'archivage adaptées.

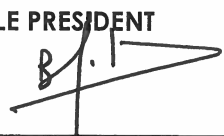
La décision modificative s'équilibre donc par le prélèvement sur le fonds de roulement de 60.979.904 €.

Globalement, les crédits inscrits en 2013 au chapitre 65 s'élèvent donc à 85.227.175 € (contre 87.153.167 € en 2012 soit - 2 %) et sont de quatre natures :

- 27.000 € de redevances pour les différentes applications informatiques (stable)
- 1.324.895 € de dotations au budget des communes dont une partie du territoire est distante de moins de 10 kilomètres de l'accès principal du laboratoire (stable)
- 57.418.569 € de crédits pour des financements déjà accordés antérieurement en attente de versement (+ 21 %)
- 26.456.711 € de crédits restant à affecter en subvention en application du programme annuel d'activité 2013 (- 31 %)

**L'ASSEMBLEE GENERALE  
par 296 voix pour  
DECIDE**

d'approuver la décision modificative n°1 de l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses 2013.

<b>RESULTAT DU VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</b>	
<b>Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, de</b>	<b>Chaumont, le 05 AVR. 2013 LE PRESIDENT</b> 
<b>LE 15 AVR. 2013</b>	